

[panorapresse.ouest-france.fr](https://www.panorapresse.ouest-france.fr)

Le budget primitif de la Seine-Maritime soutient le bien lire et le bien manger

2-3 minutes



Le Département peut aider les foyers les plus en difficulté en finançant une grande partie du prix des repas à la cantine scolaire du collège. | Vdn

L'éducation et la culture sont deux dossiers importants dans le budget primitif du conseil départemental de la [Seine-Maritime](#). Dans les deux cas, le Département veut faire progresser les choses.

Les élus seinomarins débattent du budget primitif au Conseil départemental, à [Rouen](#), les 9 et 10 avril 2026. Parmi les nombreux points du dossier, l'éducation et la culture, qu'il s'agisse de la rénovation des collèges ou du fonctionnement des cantines scolaires, ont une place importante.

« L'éducation, la culture et le sport ne sont pas des variables d'ajustement. On est à 194 M€ », assure [Nicolas Bertrand](#), le vice-président du CD 76 en charge des finances. Le département soutient la réhabilitation des collèges voire la reconstruction, comme c'est le cas à [Gonfreville-l'Orcher](#).

« L'éducation, la culture et le sport ne sont pas des variables d'ajustement. »

Il veut aussi encourager la modernisation des bibliothèques et médiathèques publiques, en abaissant le plancher des dépenses éligibles des projets. L'objectif est d'inciter les communes à moderniser leur bibliothèque pour accéder aux ressources numériques de la médiathèque départementale.

Lire aussi: <https://www.paris-normandie.fr/id707394/article/2026-03-30/tout-seul-je-ne-men-sors-pas-deville-les-rouen-sos-paperrasse-aide-les-naufrages>

Le département n'oublie pas les assiettes. Le prix des repas à la cantine bénéficie d'un véritable effort, avec 3 €, sachant que le coût réel est de 12 €. Bertrand Bellanger l'assure : « Dans l'assiette, on trouve des choses sympas, avec des produits bio en circuit court et respectant la loi Egalim. »

Pas de gratuité totale

L'Aide aux collégiens pour la restauration et l'internat (ACRI) permet une aide supplémentaire aux familles les plus en difficulté. « On peut prendre en charge jusqu'à 90 % du prix des repas, le reste à charge des parents étant dans ce cas de 30 centimes. » Environ 5 000 foyers sont aidés par l'ACRI sur quatre tranches. « Mais pour autant, la gratuité totale n'existe pas », tranche le président.